



Achat d'un magasin hors normes

Par **mariegalante79**, le **02/11/2010** à **16:45**

Bonjour,

j'ai acheté un pressing le 20 fevrier 2008, je me suis pas soucier si la vendresse avez fait la déclaration en préfecture, ni si la machine a sec et l'aération était conforme aux normes du décret du 2345, puisque c'est obligatoire depuis 2002. je me retrouve a essayer depuis une année, avec le biais d'un avocat de demander une négociation a l'amiable de la partie adverse mais nous n'avons aucune réponse de leur part. mon avocat a eu deux entretiens en coup de vent, au palais avec l'avocat de la partie adverse.. apparemment cet avocat est débordé.

la question est: est ce que j'ai raison de vouloir que la vendresse participe aux frais de mise aux normes (41000 euros).

est ce que le silence depuis une année, est tolérable? que peut on faire? je vous demande car je suis aussi étonnée du silence de mon avocat. merci de me répondre madame Vachet véronique